

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

Présents : Tous les conseillers.

Secrétaire : Monsieur Léo SIMONCINI.

Compte administratif 2020 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Françoise GRIBAUVAL approuve le Compte Administratif 2020, arrêté aux chiffres suivants :

Commune

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 308 394,96 €
Dépenses : 213 368,77 €
Résultat de l'exercice : 95 026,19 €
Résultat antérieur : 564 203,57 €
Résultat global de fonctionnement : 659 229,76 €

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 37 447,48 €
Dépenses de l'exercice : 113 574,94 €
Résultat de l'exercice : - 76 127,46 €
Résultat antérieur : 67 364,82 €
Résultat global d'investissement : - 8 762,64 €

Résultat de clôture : Excédent : 650 467,12 €

Assainissement

Section d'exploitation :

Recettes de l'exercice : 71 206,08 €
Dépenses : 46 992,06 €
Résultat de l'exercice : 24 214,02 €
Résultat antérieur : 29 196,50 €
Résultat global d'exploitation : 53 410,52 €

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 41 579,40 €
Dépenses de l'exercice : 41 620,98 €
Résultat de l'exercice : - 41,58 €
Déficit antérieur : - 5 996,58 €
Résultat global d'investissement : - 6 038,16 €

Résultat de clôture : excédent : 47 372,36 €

Le budget Assainissement a été clôturé au 31 décembre 2020 suite à la reprise de la compétence assainissement par la Communauté de Communes Avre Luce et Noye.

Comptes de Gestion 2020 :

Le Conseil Municipal approuve par un second vote, les Comptes de Gestion des budgets commune et assainissement dressés par la Receveur Municipal.

Affectation du résultat Commune :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 659 229,76 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat à affecter : 659 229,76 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 8 762,64 € (besoin de financement) à reporter au 001 en dépense d'investissement.

Affectation :

8 762,64 € à l'article 1068 en recette d'investissement

650 467,12 € à reporter au 002 en recette de fonctionnement

Imposition communale :

Vu l'état 1259 établi par la Direction des Services Fiscaux,
Vu l'avis de la Commission Budget qui propose de ne pas augmenter les taux,
Le Conseil Municipal fixe le taux des taxes directes comme suit :
Taxe Foncière bâti : 29.95 %
Taxe foncière non bâti : 10.63 %
Taxe foncière des entreprises : 10.15 %
Produit fiscal attendu : 54 828 €

Vote des subventions :

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- 400 € pour la Coopérative Scolaire de Cottenchy
- 400 € pour les baïonnettes de Cottenchy
- 150 € pour les la Cantine du Petit Homme
- 150 € (300 € demandé) pour la Batterie Fanfare de Cottenchy

La somme de 1 100 € sera inscrite au Budget primitif sur le compte 6574.

Budget Primitif :

Le Budget Primitif 2021 est arrêté aux chiffres suivants :

Budget Communal :

Section de fonctionnement

Dépenses : 921 482 € Recettes : 921 482 €

Section d'investissement

Dépenses : 147 173 € Recettes : 147 173 €

Délibérations :

• **Mission de maîtrise d'œuvre EVIA – Travaux de voirie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour le marché de Maîtrise d'Œuvre EVIA qui a été retenu par la CCALN au travers d'un groupement de commandes, pour des travaux de sécurisation d'entrée RD 75 venant de Sains en Amiénois et la création d'une voie d'accès aux futurs aménagements prévus en 2021 aux abords du cimetière et la liaison vers le chemin des chemin des Cornouillers, ainsi que des travaux de stationnement du cimetière prévus en 2022.

Les travaux seront engagés ou non après estimation du coût des travaux par la société EVIA.

• **Contrat de vente en bloc sur pied d'un lot de bois de peupliers**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de vente en bloc sur pied d'un lot de bois de peupliers situés sur la parcelle B 62 pour un montant de 30 000 €.

• **Modification des statuts du SISA : changement d'adresse du siège social**

Vu la délibération du Comité syndical en date du 11 mars 2021, relative à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois, portant sur le changement d'adresse du siège social du SISA au 120 rue Victor Hugo 80440 BOVES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois

• **Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Grattepanche : Avis sur l'Enquête publique**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique est en cours sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Grattepanche. Elle a débuté le 1^{er} avril et se terminera le 4 mai 2021.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, et tenant la proximité du territoire de la commune vis-à-vis du projet, le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur le projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Grattepanche.

Après consultation des pièces du dossier, le Conseil Municipal émet son avis :

- 5 voix contre
- 6 abstentions
- 4 voix pour

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de raccordement gaz de l'unité biométhane construite par la Société Bio Agri Energies, qui se dérouleront à compter du 26 avril au 30 juillet 2021, une réunion préparatoire est prévue le 7 avril 2021 sur site devant le monuments aux morts, avec les représentants de GRDF, Bio Agri Energies, le Département et l'entreprise de BTP.

Un arrêté de circulation sera pris par Monsieur le Maire ainsi qu'une information diffusée aux habitants.

Le Maire, Jérémy GAWLIK

The image shows the official seal of the Municipality of Cottechy (Somme) on the left, which is a circular emblem with a central figure and the text 'MAIRIE DE COTTENCHY' and '(Somme)'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Gawlik'.